



MOVIMENTO DI LIBERAZIONE NAZIONALE SARDO

Guidés par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et
Convaincu que les Etats se conformeront aux obligations que leur impose la Charte.

Affirmant que les Peuples Autochtones sont égaux à tous les autres Peuples, tout en reconnaissant le droit de tous les Peuples d'être différents, de s'estimer différents et d'être respectés en tant que tels.

Nous MLNS, «MOVIMENTO DI LIBERAZIONE NAZIONALE SARDO», siégeant ce-jour, en comité directeur, déclarons reconnaître le MPICN, «MUVIMENTU POLITICU INDIPENDENZA A CORSICA NAZIONE» et le Peuple Corse, comme étant dans son plein droit à demander la reconnaissance de celui-ci en tant que Peuple Autochtone.

Nous MLNS, reconnaissons également le droit au MPICN et au Peuple Corse, à obtenir leur Indépendance, leur Souveraineté ou leur Autonomie en vertu des droits Internationaux.

Nous déclarons faire cause commune pour la reconnaissance par les états membres de la communauté Internationale des droits Fondamentaux de nos Nations.

Nous réaffirmons notre volonté de faire appliquer la Charte de déclaration des droits de l'homme et condamnons fermement toutes ségrégations imposées à nos prisonniers politiques.

Nous réaffirmons que les Peuples Autochtones, dans l'exercice de leurs droits, ne doivent faire l'objet d'aucune forme de discrimination.

Nous réaffirmons également le fait que nos Peuples ont subi des injustices historiques à cause, entre autres, de la colonisation et de la dépossession de nos

terres, territoires et ressources, ce qui les a empêchés d'exercer, notamment, notre droit au développement conformément à nos propres besoins et intérêts.

Les dispositions énoncées dans la présente Déclaration seront interprétées conformément au respect des droits de l'homme, d'égalité, et de non-discrimination.



PES Sergio.

Président du MLNS.



GIUSEPPE

Vice-Président du MLNS.



MUVIMENTU POLITICU INDIPENDENZA A CORSICA NAZIONE

Guidés par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et
Convaincu que les Etats se conformeront aux obligations que leur impose la Charte.

Affirmant que les Peuples Autochtones sont égaux à tous les autres Peuples, tout en reconnaissant le droit de tous les Peuples d'être différents, de s'estimer différents et d'être respectés en tant que tels.

Nous MPICN, «MUVIMENTU POLITICU INDIPENDENZA A CORSICA NAZIONE»,
siégeant ce-jour, en comité directeur, déclarons reconnaître le MLNS, «MOVIMENTO
DI LIBERAZIONE NAZIONALE SARDO » et le Peuple Sarde , comme étant dans son
plein droit à demander la reconnaissance de celui-ci en tant que Peuple Autochtone.

Nous MPICN, reconnaissons également le droit au MLNS et au Peuple Sarde, à
obtenir leur Indépendance, leur Souveraineté ou leur Autonomie en vertu des droits
Internationaux.

Nous déclarons faire cause commune pour la reconnaissance par les états membres
de la communauté Internationale des droits Fondamentaux de nos Nations.

Nous réaffirmons notre volonté de faire appliquer la Charte de déclaration des droits
de l'homme et condamnons fermement toutes ségrégations imposées à nos
prisonniers politiques.

Nous réaffirmons que les Peuples Autochtones, dans l'exercice de leurs droits, ne
doivent faire l'objet d'aucune forme de discrimination.

Nous réaffirmons également le fait que nos Peuples ont subi des injustices historiques à cause, entre autres, de la colonisation et de la dépossession de nos terres, territoires et ressources, ce qui les a empêchés d'exercer, notamment, notre droit au développement conformément à nos propres besoins et intérêts.

Les dispositions énoncées dans la présente Déclaration seront interprétées conformément au respect des droits de l'homme, d'égalité, et de non-discrimination.

SANTUCCI, Guy.

Président du MPICN.

Handwritten signature of Guy Santucci in black ink, written in a cursive style with a horizontal line underneath.

LONGINOTTI, Christian.

Vice-Président du MPICN.

Handwritten signature of Christian Longinotti in black ink, written in a cursive style with a horizontal line underneath.